Envoyé en préfecture le 05/03/2024
Reçu en préfecture le 05/03/2024
Publié le 05/03/2024
ID : 039-200057115-20240305-AM_2024_15-AR

Commune de Mignovillard
Petit-Villard – Froidefontaine – Essavilly
Communailles-en-Montagne

ADMINISTRATION AM_2024_15

Arrêté municipal

Délégation de fonction pour la célébration d'un mariage

M. Joël ALPY, conseiller municipal

Le Maire de Mignovillard,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,
Vu le 2e alinéa du chapitre I du titre 1er de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à M. Joël ALPY, conseiller municipal, de manière exceptionnelle,

ARRÊTE

Article 1er : M. Joël ALPY, conseiller municipal, est délégué pour remplir le samedi 20 avril 2024, les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer le mariage de Mme Florence ALPY et M. Damien SOULARD.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et copie en sera adressée à M. le Préfet.

Mignovillard, le 5 mars 2024

Le Maire,
Florent SERRETTE

Signature numérique
de Florent SERRETTE
Date : 2024.03.05
18:06:28 +01'00'

Cet arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.